



**Contrat d'engagement pour l'achat d'agrumes corses, labellisés AB,  
au "Jardin de la testa" de Ste Lucie de Porto Vecchio.  
Saison 2015 - 2016**

**Entre le consommateur (NOM, Prénom) :** \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ portable \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**Et le paysan, Jean Jacques LAURENT, EARL de Cirione, "Au jardin de la testa", 20144 St Lucie de Porto Vecchio, représenté par son mandataire, l'association "De la ferme au quartier", il est convenu ce qui suit :**

- Le consommateur paye la totalité du présent contrat par chèque selon l'échelonnement précisé ci après.
- Les agrumes sont livrés à la plateforme de "De la ferme au quartier", 2 esp. Bénevent, 42000 St Etienne, en cagette de 10 kg et en 6 livraisons, suivant le calendrier ci après. Une 7<sup>ème</sup> livraison optionnelle aura lieu en septembre. La date de livraison peut varier d'une semaine en fonction de la maturité des fruits.
- Les méthodes de culture sont dans le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique.
- Les informations nécessaires à la compréhension du partenariat seront fournies par "De la ferme au quartier".
- "De la ferme au quartier" préviendra par mail, chaque titulaire du présent contrat, du jour et de l'heure de l'arrivée des agrumes.
- Chaque titulaire du présent contrat prendra possession de sa ou ses cagettes à la plateforme de "De la ferme au quartier" dans les deux jours suivant l'arrivée des agrumes.
- Les cagettes non retirées ne seront pas remboursées. En cas d'impossibilité ou d'absence, il appartient au consommateur de faire retirer sa cagette par un tiers.

**RECAPITULATIF DE LA COMMANDE**

**Prix TTC d'une cagette de 10 kg (transport compris) : 28,50 €**

<b>Montant total de la commande :</b> <input type="text"/> cagette(s) par livraison x 28,50 € x 6 ou 7 livraisons	<b>A</b>	<b>€</b>
<b>Adhésion annuelle au groupement d'achat de « De la ferme au quartier »</b>	<b>B</b>	<b>1,00 €</b>
<b>TOTAL (A + B)</b>		<b>€</b>

**Le consommateur paye en chèque, à l'avance, en : 1 fois, 2 fois, 3 fois, 4 fois, 5 fois, 6 fois, 7 fois (entourer l'échéancier choisi).**

**Les chèques sont à l'ordre de "De la ferme au quartier".** Chaque chèque sera retiré le lundi de la semaine précédent celle de la livraison.

**Calendrier des livraisons :**

- 1<sup>ère</sup> livraison de clémentines , semaine 46, du 09 au 15 novembre
- 2<sup>ème</sup> livraison de clémentines (9 kg) et de citrons (1 kg), semaine 51, du 14 au 20 décembre
- 3<sup>ème</sup> livraison de clémentines, semaine 3, du 18 au 24 janvier
- 4<sup>ème</sup> livraison d'oranges, semaine 8, du 15 au 21 février
- 5<sup>ème</sup> livraison de pomélos, semaine 15, du 4 au 10 avril
- 6<sup>ème</sup> livraison de pomélos, semaine 22, du 23 au 29 mai
- 7<sup>ème</sup> livraison optionnelle de pomélos, semaine 37 du 5 au 11 septembre

Fait en double exemplaire, à ..... le.....

Signatures : le consommateur

le mandataire du paysan : "De la ferme au quartier"

**"De la ferme au quartier" - 2, rue Bénevent - 42000 Saint Etienne**

alimentation.solidaire@gmail.com - 04.77.73.15.08 – 06.83.32.14.14

Association loi 1901 - n° récépissé déclaration en préfecture W423005345 - siret 523 345 221 00023 - APE 9499Z